

1, Place du kiosque

37360 Neuillé-Pont-Pierre

02 47 24 56 33 / 06 31 97 88 07

[alsh@neuillepontpierre.fr](mailto:alsh@neuillepontpierre.fr)

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### Les Mille-Potes

2023 - 2024

Tout dossier incomplet, ne pourra être pris en compte.

**- ATTENTION : UN DOSSIER PAR ENFANT -**

<b><u>L'ENFANT :</u></b>	
Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	Département :
Ecole :	Classe :

<b><u>MONSIEUR :</u></b>
Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Email * :
<b><u>MADAME :</u></b>
Nom, Prénom :
Adresse :
Téléphone fixe / portable :
Email * :

*\*IMPORTANT pour la demande d'inscription, la transmission des programmes d'activités et des informations relatives à l'Accueil de Loisirs*

Situation familiale :

Mariés  Pacsés  Séparés  Divorcés  Monoparentale  En concubinage  Veuf

**Coordonnées Professionnelles de *MONSIEUR***

Lieu de travail :

Catégorie professionnelle :

Téléphone :

**Coordonnées Professionnelles de *MADAME***

Lieu de travail :

Catégorie professionnelle :

Téléphone :

N° allocataire CAF :

Autre :

**MEDECIN TRAITANT**

Nom :

Adresse :

CP – Ville :

Téléphone :

**IMPORTANT : P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) et enfant souffrant de handicap :**

Si votre enfant développe des troubles de santé évoluant sur une longue période et fait l'objet d'un P.A.I., veuillez fournir une photocopie du protocole et dans la mesure du possible contacter la direction de la structure.

L'enfant fait il l'objet d'un P.A.I. :

OUI

NON



Documents à fournir lors de l'inscription :

- Attestation d'assurance responsabilité civile et accident de la vie
- Photocopie du carnet de vaccinations
- Fiche sanitaire de liaison remplie
- Attestation de Quotient Familial CAF (à remettre également en janvier)
- UN exemplaire du règlement intérieur daté et signé par les parents et portant la mention « Lu et approuvé »
- L'autorisation de sorties permanentes signée

**RAPPEL:**

***- L'inscription de l'enfant doit impérativement être établie 15 jours avant le début de la période mercredi et petites vacances et 1 mois avant les grandes vacances inscriptions closes (cf calendrier fourni). Elle est définitive.***

***- Le numéro d'allocataire (QF) doit être mentionné. A défaut, la tarification maximale sera appliquée.***

***- En cas d'absence, sans justificatif (certificat médical), la journée/la semaine ne pourra être décomptée de la facture.***

**SIGNATURES PRECEDEES DE LA MENTION « LU ET APPROUVE – BON POUR ACCORD »**

Signature du  
Directeur  
de L' ALSH Les  
Mille Potes.

Signature du père et de la  
mère de l'enfant.